COM(2025) 450 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 03 septembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat le 03 septembre 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de lUnion européenne, au sein du comité dassociation dans sa configuration «Commerce» institué par laccord dassociation entre lUnion européenne et la Communauté européenne de lénergie atomique et leurs États membres, dune part, et lUkraine, dautre part, en ce qui concerne la réduction et lélimination de droits de douane

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes